

RAPPORT N° 22_06_03

Assemblée Générale par consultation écrite du 27 juin 2022

OBJET : Colloque des CES sur la « Pollution Plastique en Méditerranée »

Lieu : Montpellier, Le Corum.

Date : le 29 septembre 2022 toute la journée dans le cadre du forum Le Monde Nouveau qui se tient sur 3 jours (des 29/09 au 01/10).

I - Contexte

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'action FA 12221 CES Relance (action micro-plastiques en Méditerranée) entamée dès 2018 pour relancer le réseau des comités économiques et sociaux (CES) des trois territoires membres, le CESER, le CESIB et le CTESC.

Suite au séminaire de Palma de juin 2019, en partenariat avec l'EPM, intitulé « LA MÉDITERRANÉE, UNE MER PARTAGÉE. PROBLÉMATIQUES COMMUNES », ces derniers ont décidé d'organiser un colloque conjoint de dimension méditerranéenne sur la contamination plastiques en méditerranée.

2- Proposition :

Ce colloque euro-méditerranéen a une portée géographique plus large que la zone spécifique de l'Eurorégion, associant les Conseils Economiques et Sociaux régionaux de l'Arc Méditerranéen, du détroit de Gibraltar à la frontière franco-italienne. Il est par ailleurs organisé en lien avec la Fondation La Dépêche et le Monde Nouveau. C'est pour cela que la date du 29 septembre 2022 a été choisie en introduction des 3 jours du colloque du même nom du 29/09 au 01/10 sur Montpellier au Palais des congrès du Corum.

En lien avec les organisateurs de cet événement, nous proposons deux conventions de partenariat pour la tenue de l'évènement : une concernant l'évènement dans son ensemble et une autre plus spécifique au catering pour l'ensemble des participants au colloque. Les deux projets de convention sont joints à cette délibération.

Enfin, à l'issue du colloque il est proposé un échange entre les représentants politiques du plus haut niveau de nos 3 membres avec les Présidentes des CES de la Méditerranée ouest pour s'engager conjointement pour une Mobilisation générale pour sauver la Méditerranée. Une déclaration conjointe sera signée à l'issue

3. Budget prévisionnel

Initialement plus modeste, le projet ne comprenait que 25 000 EUR de dépenses en lien avec le financement de 2 des 3 CES (CESER et CESIB), de la Région Occitanie et de l'EPM.

Au vu de l'ambition grandissante du projet d'être notamment associé à la conférence de Le Monde Nouveau mais aussi du fait de vouloir accueillir et de convier les CES du pourtour nord-ouest Méditerranéen mais aussi des représentants du Sud de la Méditerranée, tous en présence sur Montpellier, cela a fait que le montant initial du budget ait augmenté de 25 000 EUR à 51 000 EU (voir détail ci-après).

Il est à noter que les recettes ont augmenté aussi de manière proportionnelle et ce sans impact sur le budget initialement prévu dans le BP2022 pour les dépenses à la charge de l'EPM.

En fait, la nouvelle proposition budgétaire de l'ensemble de l'opération fait baisser d'au moins de 2000 euros la participation de l'EPM prévue à travers sa commission Environnement Climat et Energie.

La nouveauté budgétaire, c'est aussi l'accord de financement de la part de l'Etat français à hauteur de 15 000 euros suite au dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du plan Littoral ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle du même montant de la part de la Région Occitanie.

DÉPENSES	Euros TTC	RECETTES	Euros TTC
Prestation accompagnement et réalisation du colloque	25 000	Eurorégion PM	8 000
Prestation d'interprétariat (anglais-espagnol-catalan-français)	5 000	CESER Occitanie	8 000
Restauration du colloque	5 000	CES Iles Baléares	5 000
Location du matériel d'interprétariat (3eme cabine et branchements)	2 500	Région Occitanie	15 000
300 casques	1 500	PITE LITTORAL 32	15 000
Prise en charge de délégations venant de la rive sud MED (Déplacement, hébergement) - 10 personnes maximum	6 000		
Communication + divers traduction, sous titrages et autres supports communication	6 000		
TOTAL	51 000	TOTAL	51 000

Détail de la prestation accompagnement et réalisation du colloque pour la 1^{ère} convention du Monde nouveau à hauteur de 25 000 EUR TTC

- Conseil éditorial et événementiel (conception, angle de communication, acte symbolique de communication, naming journée...)
- Co-création sur mesure de la programmation de la journée (conception, proposition d'intervenants, gestion des intervenants hors GECT)
- Co-branding de la journée du 29 septembre
- Mise à disposition de l'amphithéâtre Einstein (320 places) toute la journée
- Animation des sessions par les rédactions du Groupe Dépêche
- Captation et diffusion live de toutes les sessions (y compris gestion des intervenants en duplex)
- Réalisation et production d'un mini film (type micro-trottoir 3 min) en introduction de la journée
- Accueil café 200 participants le jeudi 29 Septembre matin
- Mise à disposition d'un espace (stand) pour une durée totale du Monde Nouveau les 29-30 septembre et 01 octobre 2022

Pour ce qui est de la deuxième convention elle prévoit la restauration du midi du 29/09 pour 200 convives environ soit 5000 EUR TTC

OBJET : Projet de participation et soutien au colloque des CES eurorégionaux sur les plastiques en Méditerranée.

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés par la délibération N°21_09_03 du 4 octobre 2021

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport, l'assemblée autorise l'engagement de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée comme partenaire au projet de colloque des CES eurorégionaux.

Article 2 :

Dit que les crédits budgétaires relatifs à la présente délibération sont inscrits au budget primitif 2022 de l'établissement en dépenses et en recettes.

Article 3 :

Autorise la Présidente à signer les conventions avec le Monde nouveau et tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

**La Présidente en exercice
Présidente de la Région Occitanie**

Carole Delga



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le



ID : 031-130007511-20220620-220603_5-DE